

GLAD!

Revue sur le langage, le genre, les sexualités

04 | 2018

Rhétoriques antiféministes

Rhétoriques antiféministes

Recherches

Construire les hommes comme des victimes irresponsables

Les stratégies discursives des associations masculinistes françaises

Constructing Men as Unaccountable Victims. Rhetorical Strategies of French Masculinists Associations

ÉTIENNE LEFORT

<https://doi.org/10.4000/glad.1048>

Résumés

Français English



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

ts de plusieurs associations pour les droits des pères afin la plus active du mouvement masculiniste français. En e association se présentant comme un groupe d'étude et litants d'autres associations tenant des permanences les points communs dans les stratégies discursives des La réappropriation de la question de l'égalité entre les faires familiales constituent les vecteurs privilégiés d'un et alimente une dynamique de déresponsabilisation,

of several associations defending fathers' rights in order ve part of the French masculinist movement. By studying 1 presenting itself as a study group and interviews made holding group meetings, this paper reveals the common the different actors of this movement. The appropriation he criticism of the family justice system are means to which fuels a dynamic of individual and collective

Mots-clés : masculinisme, antiféminisme, droit des pères, déresponsabilisation, rhétorique, étude de discours

Keywords: masculinism, antifeminism, fathers' rights, unaccountability, rhetoric, discourse studies

Rubriques : Recherches

Texte intégral

- 1 Les associations pour la « cause des pères », la « coparentalité » ou contre « l'aliénation parentale » sont présentes en France depuis les années 1980 et continuent à être actives aujourd'hui. Si le nombre de militant·e·s est très réduit, les modes d'actions et l'utilisation des réseaux sociaux donnent parfois à ces groupes une certaine visibilité médiatique et permettent une diffusion à un public assez large de leurs argumentaires¹. Par ailleurs, l'activité de lobbying que ces groupes mènent leur donne un écho jusque dans les sphères parlementaires, par le biais d'auditions en commissions parlementaires ou de questions au gouvernement transmises par des député·e·s réceptifs à leur cause.
- 2 La littérature sociologique sur ces associations pour le « droit des pères » permet d'établir qu'elle est la composante la plus active du mouvement masculiniste en France. Ce mouvement se caractérise par son antiféminisme, que l'historienne Christine Bard définit ainsi : « Au sens strict, il s'agit de l'opposition aux mouvements féministes, mais il relève plus généralement de l'hostilité à l'émancipation des femmes² ». La sociologue Mélissa Blais et le chercheur en science politique, Francis Dupuis-Déri, affirment que « [l]e masculinisme est avant tout une forme particulière d'antiféminisme³ ». Mais, en tant que mouvement social, « [l]e masculinisme englobe un ensemble d'individus et de groupes qui œuvrent à la fois pour contrer le féminisme et pour promouvoir le pouvoir des hommes⁴ ». Ces auteurs précisent que si ce mouvement fournit souvent beaucoup d'efforts pour se présenter comme n'étant pas antiféministe

[a]u final, et quel que soit son discours, le mouvement masculiniste a pour effet de freiner l'émancipation des femmes. En ce sens, le masculinisme pourrait être considéré comme un « contre-mouvement », pour reprendre une notion propre au champ d'études des mouvements sociaux en sociologie et en science politique. Cette notion de « contre-mouvement » renvoie à l'idée de « contre-révolution » : chaque fois qu'il y a un vaste mouvement d'émancipation, les dominants se mobilisent pour contre-attaquer.⁵



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

éo Thiers-Vidal explique que « le masculinisme : des pratiques d'oppression envers les femmes — et ce à partir de la masculinité, la position vécue »⁶ ».

liées, il apparaît que le masculinisme relève d'une :lui des femmes, et d'une attitude volontariste de ges du groupe des hommes, quand l'antiféminisme e et à ses effets en cherchant à entraver son action. se masculiniste qui s'articule avec la croyance en our responsable de la presque totalité des maux de supposé déclin de la place des hommes⁷.

groupes de militants pour le « droit des pères » on associations. D'une part les associations ayant une pères impliqués dans un divorce ou une séparation sassociations, groupes, sites et blogs dont l'activité iffusion d'écrits, d'analyses, d'argumentaires et de ela s'accompagne parfois d'une activité de lobbying ènements publics comme des conférences ou des

débats. Le G-E-S, *Groupe d'Étude sur les SexismeS*⁸, association fondée en 2008 à Bron dans l'agglomération lyonnaise, mène depuis sa création une action de lobbying et de production de témoignages et d'analyses sur la situation des hommes dans la société actuelle, que le groupe juge « misandre ». Il illustre donc le second type d'associations.

6 Patrick Guillot, président et fondateur du G-E-S, est l'auteur de plusieurs livres sur la condition des hommes et les discriminations dont ils seraient victimes du fait de leur sexe. Il était également organisateur et animateur des congrès « Paroles d'homme » qui ont eu lieu à Genève en 2003, Montréal en 2005 et Bruxelles en 2008. Ces congrès étaient des rencontres internationales entre les différents acteurs francophones du mouvement masculiniste. Ils étaient également l'occasion du développement et de la diffusion d'analyses et de stratégies dans les différentes composantes du mouvement masculiniste au Québec, en Suisse, en Belgique et en France. Patrick Guillot et le G-E-S occupent donc un rôle important dans la production et la diffusion d'analyses et d'arguments pour la « cause des hommes ».

7 Dans le cadre de ma thèse de doctorat en sociologie, j'ai réalisé 26 entretiens semi-directifs et 34 observations dans les permanences de 7 associations défendant le « droit des pères », réparties dans 3 grandes villes de France. Ceci dans le but de recueillir les discours produits dans ces contextes d'entretiens ou de permanences d'accueil et de conseil — organisées en groupe de parole.

8 L'état actuel du traitement des données récoltées ne me permettant pas d'intégrer tous les entretiens à l'analyse que je propose ici, j'ai choisi de mobiliser de façon plus détaillée quatre entretiens réalisés avec des militants de deux associations situées dans une même ville, grande agglomération française, éloignée géographiquement de la ville de Lyon.

9 L'un de ces militants est animateur de l'antenne locale d'une association nationale dont le fonctionnement est centré sur les permanences d'accueil et de conseil. Les trois autres appartiennent à une association ayant un fonctionnement singulier par rapport aux principales associations françaises pour le « droit des pères ». En effet, elle concentre son activité sur la mise en place de processus de médiation familiale mais sans reconnaissance légale ni professionnelle. Elle ne met pas en place de permanence d'accueil ni de groupe de parole mais privilégie les accueils individuels et tente de mettre en place un dialogue entre les parents séparés ou divorcés. L'association et ses militants considèrent donc porter un discours et une approche particulièrement mesurée et non-idéologique sur les séparations conflictuelles. Cependant, il apparaît dans les entretiens que les militants partagent les analyses et argumentaires masculinistes.



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

a cohérence des argumentaires et des rhétoriques érigés, engagés dans différentes activités. C'est en regard les propos de ces militants avec les écrits du G-E-S qui, s'ils ne sont pas cités directement par les militants, sont importants de systématisation et de formalisation au sein du mouvement masculiniste français.

Un des temps où une des préoccupations principales du mouvement est d'apparaître comme acteur légitime auprès des institutions, par l'utilisation de la rhétorique égalitaire. Dans un contexte de critique de la justice, qui occupe une place importante dans les discours produits, est un vecteur de prises de positions. Ce temps je montrerai comment la construction des arguments sert à les désresponsabiliser, individuellement et

able en maniant le

discours de l'égalité

12 Depuis de nombreuses années déjà les mouvements de pères des différents pays dits occidentaux se sont lancés dans une quête de respectabilité qui passe par la réappropriation du discours de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes⁹. Deux sociologues australiennes, Miranda Kaye et Julia Tolmie, ont étudié les appareils rhétoriques utilisés par les groupes de pères dans leur pays. Elles insistent sur le fait que ces discours bénéficient d'une certaine crédibilité parce qu'ils reprennent à leur compte des normes sociales bien établies et renforcent ainsi les stéréotypes dominants¹⁰. Elles identifient les stratégies rhétoriques suivantes : l'utilisation d'anecdotes individuelles, l'usage abusif et détourné de statistiques, la confusion entre l'intérêt de l'enfant et celui du père, la défense de la famille patriarcale traditionnelle et la diffusion d'images négatives des femmes. Elles insistent également sur la réappropriation du langage de l'égalité et des droits par ces associations et sur la revendication du statut de victime pour les hommes en général et les pères militant dans ces associations en particulier. Les recherches existantes sur les associations françaises montrent que les mêmes appareils rhétoriques sont utilisés¹¹.

13 En effet, depuis l'apparition des premières associations françaises, la question de la modération du discours et de la légitimité retirée d'une argumentation en apparence pondérée est présente dans le mouvement masculiniste. La recherche de mots et de thèmes alimentant cette image modérée est une constante dans la majorité des associations¹². Quelques-unes privilégient un discours tranché et très explicitement revendicatif¹³ mais la plupart adaptent leurs discours pour le rendre acceptable le plus largement possible. Par exemple, les associations françaises ont tendance, depuis les années 2000, à se définir comme défendant « l'égalité parentale », la « coparentalité » ou la « résidence égalitaire » plutôt que défendant le « droit des pères »¹⁴. Le G-E-S participe pleinement, depuis sa création, à cette dynamique de légitimation des revendications du mouvement en se positionnant comme détenteur d'une expertise et comme acteur institutionnalisé de par ses modes d'action. En effet, les multiples saisines et pétitions adressées à différents ministères et services étatiques positionnent l'association comme interlocutrice légitime des services de l'État [a]. Du moins en apparence, puisque les réponses reçues sont majoritairement des fins de non-recevoir. Le registre de langage utilisé ainsi que le format des publications renforcent le caractère légitime des propos tenus ainsi que la respectabilité de l'association elle-même et de sa supposée fonction d'expertise.

14 Par ailleurs, P. Guillaot est un des rédacteurs et signataires du « manifeste donner une connotation positive à ce nouveau alification négative du mot « masculiniste » par les , le « manifeste hoministe » énonce clairement, dès « mouvement de réflexion et d'action des hommes », concernant d'une part leur identité sexuelle et de t leurs devoirs dans la société. » Plus loin, on lit



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité

nt la montée en force des idéologies misandres. asculine comme aussi fondamentale et inine. Attachés à l'égalité des genres et des nt tout déni, discrédit, discrimination, histoire diffamantes à l'encontre de la moitié

ouvement d'hommes pour les hommes et qui lutte nmes et la remise en cause de leurs prérogatives, les féminismes.

un site personnel avec un ton nettement moins

mesuré, plus explicitement antiféministe [c]. Cette répartition des différents tons de discours suivant les sites internet utilisés (personnel ou associatif) souligne l'importance qui est accordée à la stratégie de légitimation sur la scène publique : il s'agit de construire, pour l'association au moins, une image respectable et modérée de défenseurs de l'égalité.

17 Ainsi l'association G-E-S se présente comme étant « féministe, hoministe, pour l'égalité des droits » et fait valoir dans le premier article de ses statuts que ses objectifs sont de « produire et communiquer de l'information sur les sexismes ; promouvoir et mener des actions de tous ordres en vue de combattre l'influence des sexismes » [d]. La grande majorité des écrits disponibles sur le site internet de l'association vise à dépeindre les hommes comme des victimes de discriminations systémiques dues à leur genre, discriminations dont les responsables sont les femmes, et notamment les féministes. Les premières lignes du préambule de la plateforme de propositions de l'association rendent explicite cette analyse et font apparaître le trope d'un féminisme qui serait allé trop loin :

(2) Au vingtième siècle, l'action du mouvement des femmes, conjuguée à celle de nombreux hommes, a permis de remédier à la plupart des inégalités de en [sic] droits dont elles étaient victimes dans les pays développés. Mais la puissante mobilisation engendrée par cette cause a occulté l'existence d'injustices au détriment des hommes. Bien plus, certaines mesures prises en faveur du genre féminin ont créé de nouvelles inégalités à l'encontre du genre masculin. [e]

18 Les associations que j'ai rencontrées utilisent toutes cette rhétorique de la défense des droits, en utilisant la figure des enfants comme victimes innocentes à défendre. Celles dont je traite plus particulièrement ici font très attention de se démarquer d'autres associations jugées plus extrémistes ou radicales. Ces associations repousseurs ne sont pour autant pas nommées et il est difficile de savoir précisément qui elles sont. Il s'agit donc, pour les militants, de se placer du côté modéré et légitime, du côté de ceux qui défendent l'égalité, en condamnant les prises de position extrémistes.

19 André¹⁵, militant actif et animateur de permanences dans l'antenne locale de l'association nationale explique le contexte de son engagement dans cette association en particulier :

(3) Parce qu'il faut savoir qu'il y a pas que [notre association], il y a des associations où la devise, entre guillemets, c'est « nous on est bons et elles c'est les connes ». Non non non, je rentre pas du tout dans ce discours-là. Moi le discours il est "je suis parent comme les mamans, je suis capable comme les autres... j'ai mon idée sur la maman des enfants et l'idée que je me fais de la parentalité. Voilà.¹⁶



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

ite entre des associations qui portent un discours font preuve de plus de nuance. association centrée sur la médiation familiale, explique un autre dans une association qu'il décrit comme

est complémentaire. Y'a deux combats à mener. oser des solutions sur un plateau, dire ça tion, y'en a pas d'autre. Ce qui est la vérité. Et entalités, dénoncer les processus, dénoncer la qui n'est pas adapté. Et je pense que ces deux main dans la main. Et c'est important aussi pour r'est pas dans une action « je monte sur une chiffon et je passe pour un abruti et un crétin et n est dans le cadre d'une association, tout est rieusement, les tracts qu'on fait et voilà quoi. Et d'être acteurs, qu'ils sont dans la situation. Ce

qu'ils demandent la plupart c'est d'agir quoi, ils peuvent pas supporter d'attendre sans rien faire. Et ça fait partie d'une thérapie aussi d'être sur le terrain, de rencontrer d'autres parents dans la même situation, ou dans une situation similaire et de faire quelque chose ensemble pour changer les choses.¹⁷

21 Ludovic fait ici la différence entre les deux types d'engagements mais prend également ses distances avec un militantisme qui serait moins organisé et qui nuirait, finalement, à la cause des pères en renvoyant une image d'« abruti », de « crétin » et de « fou ». Il est intéressant de souligner que l'engagement est vu comme une « thérapie » et participe du règlement de la situation, en parallèle de la médiation. Ce point de vue est rarement exprimé de la sorte par les militants mais se retrouve dans leur parcours personnel et dans les raisons de leur engagement.

22 Romeo, président et fondateur de l'association, évoque des associations qu'il juge plus radicales et qu'il accuse d'alimenter les conflits entre les parents plutôt que de chercher à les résoudre :

(5) Malheureusement il y a des associations aujourd'hui où ça se passe comme ça. C'est-à-dire que dès que le père il voit qu'il se fait avoir, les associations elles disent « bah tu te fais pas chier, tu prends le gosse et tu t'en vas avec ». Moi je crois pas que c'est la bonne solution, je crois qu'il va falloir expliquer et changer de principe en disant « voilà, y'a un enfant, il a besoin de vous deux, quoi qu'il en soit ».¹⁸

23 Cette différence dans les modes d'action est une réalité et cette association met effectivement en place des temps de médiation entre les parents pour apaiser les conflits et surtout pour éviter ou limiter le recours aux procédures judiciaires. La plupart des autres associations pour la cause des pères interviennent pendant les procédures et recommandent d'agir de façon offensive et procédurière, elles tendent donc à alimenter les conflits plus qu'à les apaiser.

24 Toutefois, cette différence n'implique pas une distance idéologique importante. Les thèmes abordés et la façon dont ils sont traités sont très communs aux autres associations.

La critique d'une justice « misandre » pour attaquer le féminisme

25 Dans les divorces et les séparations avec enfant, le passage devant un-e juge aux ce qui fait de ce domaine de la justice le principal bles et l'institution judiciaire¹⁹. Dans un processus tant plus s'il est conflictuel, le jugement cristallise ions pour les deux parents et ex-conjoint-e-s, mme le lieu d'une possible victoire ou défaite face à 1 cœur des discours masculinistes.



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

onsacre un dossier complet au thème des divorces, ts dans lequel il indique à plusieurs reprises que la e les pères ». Ainsi, après avoir évoqué le chiffre de prononcées par les juges, l'association précise :

ponsabilité dans cette situation. Comme la RA lité parmi d'autres, et comme ils baignent dans la l'attribuent que lorsqu'elle est demandée par les seul père ne suffisant pas. Dans les procédures % de l'ensemble, soit 13 000), 4600 \ (en opposition à la mère qui demande la obtiennent que dans 24,6 % des cas. Autrement 0) pères qui demandent la RA ne l'obtiennent

pas. [f]

27 L'association déplore ici le faible nombre de résidences alternées attribuées par les juges, problème accentué par le fait que « la demande du seul père ne suffis[e] pas ». Il n'est nulle part question de concertation ou de négociation entre les parents : le regret exprimé est celui de la non-prise en compte automatique du souhait de l'homme. C'est donc le modèle traditionnel de famille patriarcale qui prime et l'autorité du père et du mari comme valeur de référence qui est revendiquée. Le féminisme serait, ici aussi, allé « trop loin ».

28 Par ailleurs, cette présentation des chiffres tirés d'un rapport du ministère de la Justice insiste sur les cas où les pères n'obtiennent pas la résidence alternée alors qu'ils la demandent, en s'opposant à la demande de la mère des enfants. Or on peut éclairer très différemment le phénomène en citant le rapport lui-même :

Compte tenu du poids important des parents en accord (80 %) dans l'ensemble des parents ayant fait une demande relative à la résidence, les décisions prononcées par les juges reflètent très largement le choix établi en commun par ces parents.

– Ainsi, la résidence chez la mère est plus fréquemment prononcée par le juge car c'est le mode de résidence le plus sollicité par les parents séparés.

Parallèlement, la résidence alternée — dont la proportion a progressé passant de 10 % en 2003 à 17 % en 2012 — reste un mode de résidence moins prononcé par les juges car moins sollicité par les parents. Enfin, le juge prononce moins de 12 % de résidence chez le père, en lien avec une faible demande de la part des parents.

– En mettant en parallèle, l'ensemble des demandes des pères aux décisions des juges, on observe que 93 % des demandes des pères ont été satisfaites.

– En mettant en parallèle, l'ensemble des demandes des mères aux décisions des juges, on observe que 96 % des demandes des mères ont été satisfaites.²⁰

29 Dans les associations effectuant des permanences d'accueil, une grande part du temps consacré aux pères venant chercher des conseils est dédiée à la sensibilisation au monde judiciaire, aux différentes procédures, acteurs et actrices, étapes et calendriers. Beaucoup de conseils stratégiques sont donnés aux pères afin de défendre au mieux leur dossier. Généralement, ces conseils pratiques s'accompagnent de critiques plus ou moins virulentes de la justice française et internationale, du personnel lié à l'institution judiciaire ainsi que des lois et politiques encadrant les divorces et les séparations. Elles sont l'occasion de prises de positions sexistes et antiféministes.

30 Ainsi on retrouve chez les militants des associations que j'ai rencontrés, ce



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

✓ Tout accepter

X Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité

l'accorderait pas suffisamment de poids et de crédit à la parole des enfants, âgé de 38 ans au moment de l'entretien judiciaire. Lors de la procédure de divorce, il a obtenu la résidence alternée, après avoir initialement accepté un arrangement de quatre jours tous les 15 jours. Durant l'entretien avec les juges et la justice. Il se plaint notamment de voir ses droits accordés à son dossier n'ont pas suffi à faire pencher le juge. Il considère que les pièces apportées par son ex-épouse ne sont pas prises en compte. Il insiste sur les discriminations et sur le fait que la justice rendant responsable d'engendrer et de laisser ses enfants dans une situation précaire :

« Le problème avec la justice. Si la justice était juste, ça remettrait tout le monde d'aplomb, mais ils veulent pas, y'a une idéologie derrière, ils disent « ouais, les papas ils sont militants, ils en ont besoin ». C'est eux qu'en arrivent à ces

extrémités-là. Je suis pas après la femme, j'adore la femme. Je suis toujours... j'aime bien le contact féminin et tout. Qu'on dise pas... qu'on en a après les femmes et tout, c'est pas vrai. Ils vont faire une guerre des sexes qui a pas lieu d'être.²¹

31 André est père de deux enfants, âgé de 44 ans au moment de l'entretien, cadre dans une entreprise privée. Il fait partie des pères ayant obtenu la résidence alternée contre l'avis de son ex-conjointe. Il insiste toutefois sur le fait qu'il a subi, durant la procédure et au moment de son dénouement en sa faveur, une disqualification de la part de la justice aux affaires familiales :

(8) Et donc après on s'est retrouvé au mois de juillet et fin juillet j'avais la garde alternée. Et ce qui est fou, et ça ça m'a marqué, dans le jugement c'est pas marqué « monsieur XXX mérite la garde alternée » c'est marqué « Monsieur XXX ne démerite pas. » c'est-à-dire même dans le jugement, c'est fou hein, ça veut tout dire dans les mots, limite « je te la donne parce que j'ai pas le choix » quoi. C'est pas « monsieur XXX mérite d'avoir la garde alternée », il ne démerite pas. Bon, c'est comme ça.²²

32 La formule utilisée dans le jugement est interprétée comme une marque de l'idéologie opposée aux pères qui serait prégnante dans la justice aux affaires familiales française. Les travaux sociologiques existant sur ce pan de l'institution judiciaire montrent qu'il n'existe pas d'écart significatif dans les décisions prises par les juges en fonction de leur sexe et que les professionnel-le-s qui la composent sont, comme l'ensemble de la société française, bien plus perméables aux valeurs patriarcales qu'aux valeurs féministes et largement enclin-e-s à favoriser le maintien du lien père-enfant, parfois en dépit de la sécurité et du bien-être des enfants²³.

33 Par ailleurs, concernant les enfants, la justice aux affaires familiales ne se donne pas pour mission d'évaluer le mérite des parents mais de répondre aux demandes formulées par le père ou la mère. Pour ce faire elle se base sur la présence ou l'absence d'éléments tangibles justifiant la limitation ou l'annulation d'un droit de visite et d'hébergement, de l'attribution de l'autorité parentale ou d'un lieu de résidence. Les formules négatives relevant l'absence d'argument justifiant l'annulation d'un droit de visite, par exemple, sont fréquentes. Les dossiers d'archive d'une cour d'appel que j'ai pu consulter en donnent plusieurs exemples. Ainsi, dans ses conclusions, l'avocat d'un père indique, comme argument favorable au maintien du droit de visite et d'hébergement de celui-ci que le rapport d'expertise joint au dossier « n'a pas par lui seul apporté d'argument qui pourrait contraindre un droit de visite et d'hébergement chez le père ». Dans un autre dossier, après un argumentaire très critique des capacités éducatives de la mère, la cour d'appel écrit :



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

ment ne permet d'établir que la prise en charge moins satisfaisante que celle proposée par la mère, ugement entrepris en ce qu'il a fixé la résidence re ».

ocabulaire judiciaire et explicitent les décisions de des pères et mères mais elles sont interprétées par comme des signes de l'orientation « misandre » de

d'une position ante de victime

› rhétorique qui apparaît dans les discours des › quel que soit l'objet de ces discours, est la mes de discrimination du fait de leur genre. Cette

construction a pour premier effet de limiter ou de nier toute responsabilité individuelle ou collective des hommes dans les situations dans lesquelles ils se trouvent.

36 Sur son site, le G-E-S détaille par exemple les raisons pour lesquelles, selon lui, les pères ne demandent pas la résidence alternée lors des divorces et séparations :

- (9) Les parents des deux sexes sont donc traités inégalement :
 - en amont des procédures, les pères subissent une pression idéologique négative très forte, qui les dissuade de se battre pour la RA ou du moins les affaiblit dans ce combat ;
 - dans le cadre des procédures, même s'ils la revendiquent, ils subissent de la part des acteurs sociaux et judiciaires un a priori très défavorable, qui donne lieu à [des] décisions très défavorables.
- Des mères, pour des raisons variables, sont également et injustement privées de leurs enfants, et il est juste de les soutenir, même si elles sont en petit nombre. Les pères, eux, subissent une discrimination systémique, fondée sur le sexe : ils sont discriminés en tant que parents de sexe masculin. [f]

37 Recourir ainsi à l'explication par une « discrimination systémique fondée sur le sexe » dont seraient victimes les pères occulte le fait que les hommes sont en mesure de choisir, avant, pendant et après la séparation, de s'investir davantage dans les tâches ménagères et d'éducation mais qu'ils continuent à les déléguer aux femmes et à privilégier massivement leur carrière professionnelle, même si des évolutions sont notables, comme le montrent les enquêtes « emploi du temps » menées par l'INSEE²⁴. La responsabilité portée par les hommes dans le faible taux d'attribution de garde alternée est ici déniée et les hommes sont présentés comme n'ayant aucune prise sur la situation. Cela permet aux associations de s'abstenir de formuler des recommandations sur le comportement des hommes, sur leur engagement dans le travail domestique et d'éducation avant, pendant et après la séparation : tout se passe comme si la participation des hommes était suffisante mais que la société ne s'adaptait pas assez vite. Vision très répandue et largement diffusée par les masculinistes.

38 Les hommes avec qui j'ai effectué des entretiens ont tous demandé, et, pour l'un d'entre eux, obtenu la résidence alternée de leurs enfants. Ils ne font donc pas partie des pères décrits dans l'extrait ci-dessus. Cependant c'est un autre versant de cette logique de déresponsabilisation qui ressort de leurs discours. En effet, ces pères expliquent être « obligés » de faire certaines choses du fait du comportement de leur ex-conjointe et de la discrimination qu'ils subissent en tant qu'hommes.

39 Ludovic me lit ainsi un extrait de la lettre qu'il a adressée au procureur pour porter



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

[Politique de confidentialité](#)

n ex-épouse qui, selon lui, aurait fourni à cette « de complaisance » ayant donné lieu à une (TT) indue. Il m'explique immédiatement après la plainte : « Donc je porte plainte mais pas par plaisir et... ça fait chier quoi. Ça fait chier ! » Il insiste ici sur le fait de ne pas avoir le choix de la sorte et minimise donc sa responsabilité dans le processus judiciaire et les agissements de son ex-épouse. Il ne semble pas vouloir se présenter comme ayant poussé son ex-épouse à entreprendre cette action. La discussion ne se termine pas finalement pas au centre de ses préoccupations, mais par le fait de justifier les actions de Ludovic. Cela permet de minimiser son discours d'apaisement, par l'association et par la délégitimation de sa puissance d'agir sont minimisées dans le récit. Il a pour effet de le dédouaner de comportements jugés inadéquats par l'ordre entre les deux parties sur l'organisation de la garde alternée et de porter plainte à contrecœur parce que son ex-épouse a insisté en agissant ainsi. Cette interprétation occulte le fait que Ludovic ne peut pas rendre la situation encore plus conflictuelle et de faire des choix différents et donc qu'il porte une

responsabilité importante dans le déroulé et l'issue de la procédure et de la situation générale.

- 40 De la même manière, Adrien, père de trois enfants, militant dans la même association que Ludovic, âgé de 48 ans et cadre d'une grande entreprise privée, raconte pendant l'entretien qu'il a été contraint de « faire la morale » au directeur de l'école d'une de ses filles après que l'institutrice ait fait un témoignage qui lui est défavorable :

(10) Ma fille était en moyenne section, elle avait 4 ans. Et son instit avait fait un témoignage pour dire que ça se passait pas bien, qu'elle pleurait le lundi quand je les avais le week-end. Donc je suis allé la voir la semaine d'après, je me suis pas énervé parce que c'était fait et je suis pas... J'avais été voir le directeur et pareil, j'ai horreur de faire la morale, mais j'ai fini par envoyer une lettre disant qu'il fallait qu'il surveille ses troupes parce que c'est pas normal, c'est pas normal. Deux témoignages qui sont hors cadre, c'est dégueulasse quoi, ça témoigne aussi de ce qu'elle a pu faire là en termes de procédure quoi. C'est tout faire pour me rabaisser quoi.²⁵

- 41 Comme Ludovic, Adrien explique être contraint par les circonstances à agir d'une façon qu'il dit ne pas approuver. Il se désresponsabilise donc de ses choix et de ses comportements en faisant porter la faute à son ex-conjointe et aux personnes qu'il associe à ses soutiens. Ici les actions de l'ex-conjointe sont interprétées comme ayant pour unique but de lui nuire. Il interprète donc la procédure judiciaire comme un procès contre sa personne et considère qu'il est contraint à se défendre par tous les moyens du fait des attaques qu'il subit. La responsabilité de la situation est donc entièrement portée au compte de son ex-conjointe.

- 42 Les observations que j'ai menées dans les permanences d'accueil de plusieurs associations m'ont permis de voir que les animateurs conseillent systématiquement d'accumuler les éléments concrets pouvant être utilisés dans la construction d'un dossier, notamment les témoignages. Par exemple, lors de la permanence d'une association :

(11) [L'animateur] conseille d'essayer de « cumuler les bons points ». [...] Il conseille au père de faire appel à des amis qui peuvent éventuellement témoigner en sa faveur ou contre la mère. L'important étant de montrer que « le souci, c'est madame » et de faire attention à ne pas donner une image conflictuelle.²⁶

- 43 Il apparaît ici que les mêmes pratiques sont considérées comme déloyales lorsqu'elles émanent des femmes et vont contre les intérêts des hommes, mais lorsqu'elles émanent des hommes elles les servent.



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

✓ Tout accepter

X Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité

Les militants cités ici se considèrent comme en conflit entre femmes et hommes : à plusieurs reprises, ils utilisent le fait qu'ils ne veulent pas renvoyer hommes et femmes à certaines expressions des inégalités de genre. Ils considèrent que les associations modérées se démarquant de ces dernières en partie responsables de la situation et leurs associations. L'association locale dans laquelle j'ai travaillé met en place des processus de médiation familiale pour résoudre les conflits. Il en va de même pour le G-E-S qui se présente comme un expert légitime, comme un médiateur, s'octroyant un statut d'expert légitime, comme un médiateur des questions dont il traite.

Dans les discours étudiés ici on observe une circulation de pratiques entre associations françaises. Ce résultat tend

à confirmer les travaux décrivant cet ensemble d'associations comme un mouvement cohérent avec des analyses, des arguments et des revendications communes, y compris dans les associations se considérant comme modérées sur ces questions. Cet article rappelle donc que les associations françaises pour la cause des pères appartiennent pleinement au mouvement masculiniste et il permet de mettre en avant la déresponsabilisation constante qui est opérée par ces hommes, pour eux-mêmes mais aussi pour l'ensemble des hommes.

46 Les principales stratégies rhétoriques ont ainsi pour effet de diluer la responsabilité individuelle et collective des hommes en les faisant apparaître comme des victimes de discriminations basées sur le genre (masculin) et non plus comme les acteurs, auteurs et bénéficiaires principaux du patriarcat. La position de victime et le renversement rhétorique du rapport de domination permettent de construire des explications générales et de situer les causes des problèmes rencontrés à l'extérieur du champ d'action du groupe des hommes et des individus qui le composent ; les femmes en général et les féministes en particulier étant alors tenues pour responsables de la plupart de ces problèmes. Cette rhétorique permet également de définir les problèmes rencontrés par ces individus comme relevant de questions politiques et sociales. Aussi, au-delà de la défense de cas individuels, peuvent-ils s'autoriser à formuler des revendications générales visant à sauvegarder ou renforcer la position dominante dans laquelle se trouve le groupe des hommes cis-genre dans la société patriarcale actuelle.

Bibliographie

BARD, Christine (éd.). 1999. *Un siècle d'antiféminisme*. Paris : Fayard.

CHAMPAGNE, Clara, PAILHE, Ariane & SOLAZ, Anne. 2015. « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? » *Économie et Statistique* [En ligne], 478-480, consulté le 13 juin 2018. URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2015_num_478_1_10563
DOI : 10.3406/estat.2015.10563

DEVREUX, Anne-Marie. 2004a. « Autorité parentale et parentalité » *Dialogue* [En ligne], 165(3), consulté le 13 juin 2018. URL : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2004-3-page-57.htm>.

DEVREUX, Anne-Marie. 2004b. *Les résistances des hommes au changement*. Paris : L'Harmattan.

DEVREUX, Anne-Marie & LAMOUREUX, Diane. 2012. « Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles » *Recherches féministes* [En ligne], 25(1), consulté le 13 juin 2018. URL : <http://id.erudit.org/iderudit/1011113ar>



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité

sa (éds.). 2015 [2008]. *Le mouvement masculiniste au Montréal* : Les Éditions du remue-ménage.

, Diane (éds.). 2015. *Les antiféminismes : analyse d'un* ; Éditions du Remue-ménage.

s usages du droit par le mouvement des pères séparés. *Enfance, sexualité et société* [En ligne], 15, consulté le 13 juin 2018. URL : on.org/gss/3746

Au nom du père ». *Une sociologie comparative du Québec*. Thèse de doctorat en Sciences politiques et de Sociologie, Université de Montréal, 2010.

ine. 2013. *La résidence des enfants de parents séparés* ; *Revue de la médiation du juge*. France : Ministère de la Justice, direction des affaires familiales.

), « Discursing dads: The rhetorical devices of father's Law Review, 22 : 162-194

! *des couples : enquête sur des affaires familiales*. Paris : L'Harmattan.

et de quoi, dans les groupes de paroles des associations

pour le "droit des pères" ? » Communication au colloque *Antiféminismes et masculinismes d'hier et aujourd'hui*, GEDI, réqef, CNRS-FRE, Angers.

LEPORT, Édouard. À paraître. *Les usages de la parole des enfants et des femmes par les associations pour le « droit des pères »*. Rennes : PUR.

COLLIER, Richard & SHELDON, Sally (eds.). 2006. *Fathers' rights activism and law reform in comparative perspective*. Oxford : Hart

THIERS-VIDAL, Léo. 2007. *De « L'ennemi principal » aux principaux ennemis : position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination*. Thèse de doctorat en sociologie. Paris : École normale supérieure.

THIERS-VIDAL, Léo. 2010. *De « l'ennemi principal » aux principaux ennemis : position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination*. Paris : L'Harmattan.

Annexe

Sitographie

[a] <http://www.g-e-s.fr/base-de-documentation/qui-nous-sommes/> consulté le 06-03-2018.

[b] <http://la-cause-des-hommes.com/spip.php?article5> consulté le 06-03-2018.

[c] <http://la-cause-des-hommes.com/> consulté le 06-03-2018.

[d] <http://www.g-e-s.fr/base-de-documentation/qui-nous-sommes/> consulté le 06-03-2018.

[e] <http://www.g-e-s.fr/base-de-documentation/plate-forme-de-propositions-maj-2016/> consulté le 06-03-2018.

[f] <http://www.g-e-s.fr/base-de-documentation/dossiers/dossier-divorces-separations-residence-des-enfants/> consulté le 06-03-2018.

Notes

1 Cela a notamment été le cas lors de l'escalade d'une grue de chantier naval par Serge Charnay, à Nantes en février 2013, ou lors des débats autour de la « loi famille » en 2014.

2 BARD, Christine (dir.). 1999. *Un siècle d'antiféminisme*. Paris : Fayard, p. 22.

3 BLAIS, Melissa et DUPUIS-DÉRI, Francis (dir.). 2015. *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*. Québec : Les Éditions du remue-ménage, p. 16.

4 *Ibid.*, p. 17.

5 *Ibid.*, p. 20.

6 THIERS-VIDAL, Léo. 2007. *De « L'ennemi principal » aux principaux ennemis : position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination*. Thèse de doctorat en sociologie. Paris : École normale supérieure, p.189.



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

✓ Tout accepter

X Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité

UX, Diane. 2012. « Les antiféminismes : une nébuleuse *erches féministes* 25(1), p. 3 ; DUPUIS-DÉRI, Francis & *antiféminismes : analyse d'un discours réactionnaire*. age ; DEVREUX, Anne-Marie. 2004. *Les résistances des rmattan ; FILLOD-CHABAUD, Aurélie. 2014. « Au nom du u militantisme paternel en France et au Québec*. Thèse ociales. Florence : Institut Universitaire Européen.

e attitude discriminatoire basée sur le sexe, il n'est pas pour, éventuellement, traiter de discriminations qui sage du pluriel par l'association révèle le caractère pensée et sert à discréditer, pour « manque de nuance » ngulier. Cette utilisation permet également de symétriser mes et des hommes dans la société actuelle, donc de nier e exercée par les hommes sur les femmes.

(dir.). 2006. *Fathers' rights activism and law reform in t.*

98. « Discursing dads: The rhetorical devices of father's *Law Review* 22: 162-194.

« Au nom du père ». *Une sociologie comparative du u Québec, op. cit.* LEFORT, Étienne. 2017. « Qui parle, et les des associations pour le "droit des pères" ? »

Communication au colloque *Antiféminismes et masculinismes d'hier et aujourd'hui*, GEDI, RéQEF, CNRS-FRE, Angers. LEPORT, Édouard. À paraître. *Les usages de la parole des enfants et des femmes par les associations pour le « droit des pères »*. Rennes : PUR.

12 DEVREUX, Anne-Marie. 2004. « Autorité parentale et parentalité » *Dialogue* 165(3) : 57-68.

13 Voir par exemple *Sos Papa Yvelines* ou le *Collectif La Grue Jaune*.

14 FILLOD-CHABAUD, Aurélie. 2016. « Les usages du droit par le mouvement des pères séparés. Une comparaison France-Québec » *Genre, sexualité et société* [En ligne], 15, consulté le 13 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/gss/3746>

15 Les prénoms et les éléments permettant de reconnaître les personnes ont été modifiés.

16 André, animateur de permanences, divorcé, 2 enfants, 44 ans, cadre du privé.

17 Ludovic, membre actif, divorcé, 3 enfants, 38 ans, fonctionnaire.

18 Romeo, président et fondateur de l'association, divorcé, 2 enfants, 40 ans, sans emploi.

19 LE COLLECTIF ONZE. 2013. *Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales*. Paris : Odile Jacob.

20 GUILLONEAU, Maud & MOREAU, Caroline. 2013. *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge*. France : Ministère la Justice, direction des affaires civiles et du sceau.

21 Ludovic, membre actif, divorcé, 3 enfants, 38 ans, fonctionnaire.

22 André, animateur de permanences, divorcé, 2 enfants, 44 ans, cadre du privé.

23 LE COLLECTIF ONZE. 2013. *op. cit.* p. 179.

24 CHAMPAGNE, Clara, PAILHÉ, Ariane & SOLAZ, Anne. 2015. « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? » *Économie et Statistique* [En ligne], 478-480, consulté le 13 juin 2018. URL : www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2015_num_478_1_10563

25 Adrien, membre actif chargé de la recherche de subvention, divorcé, 3 enfants, 48 ans, cadre du privé.

26 Notes personnelles, observation n°5.

Pour citer cet article

Référence électronique

Étienne Lefort, « Construire les hommes comme des victimes irresponsables », *GLAD!* [En ligne], 04 | 2018, mis en ligne le 01 juillet 2018, consulté le 16 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/glad/1048> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/glad.1048>

Auteur



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter

Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité

est dans l'équipe Cultures et Sociétés Urbaines du Centre des recherches de Paris (CRESPPA-CSU) et de l'université Paris 8. Il est un acteur des mouvements masculinistes en France et plus particulièrement dans la défense des droits des pères. Il a notamment prononcé une conférence lors du colloque *Antiféminismes et masculinismes d'hier et aujourd'hui*, RéQEF, CNRS-FRE, à Angers les 3 et 4 mars 2017. Il a également participé à la table ronde « L'actualité des mobilisations avec et contre les hommes » lors du colloque international organisé par le CRESPPA *Pensées critiques* à Angers les 17, 18 et 19 mai 2017.

est sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, etc.) sont sous droits réservés », sauf mention contraire.